

Préavis du comité de Direction n° 05/2019

Renouvellement du Système d'information central des polices vaudoises : Projet ODYSSEE

RAPPORT DE LA COMMISSION

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil intercommunal,

La commission technique c'est réunie le mardi 1^{er} octobre 2019 à l'Hôtel de Police à Prilly. Elle était composée des membres suivants : Mmes Danielle ROMANENS-GAILLE, Catherine DUTOIT (rapporteur) et MM. René PILLER (président), M. Pascal MAEDER, M. Massimo RAGAZZO, M. Alexandre SCHELLING (MM. Nicolas Rayroud et Gérard Duperré, nommés n'étaient pas présent.

Étaient également présents : M. Michel FARINE, présidente du CoDir, le Capitaine FIAUX, le Lieutenant Guyot ainsi que le Lieutenant CHAPPUIS. La commission les remercie pour les informations et explications qu'ils ont apportées et les réponses qu'ils ont données à nos questions.

La commission se prononce uniquement sur la partie financière. Le choix des produits est un appel d'offre du canton avec la Direction des Système Informatique.

Le système que la Pol a actuellement est âgé de 10 à 14 ans, se sont les applications JEP/SINAP/GRAPHITE. Actuellement la PolCant ne bénéficie plus de support sur ce système et il y avoir des failles sécuritaires.

Par ailleurs, la Pol doit suivre le passage à la Norme 0051 au 31.03.2022, date butoir. Le système actuel ne correspond pas à cette norme. Cette nouvelle norme donnera un accès plus simple et plus rapide entre les différentes bases de données des polices cantonales et celles de la police fédérale.

Ce nouveau système obéira aux contraintes de la LOPV (loi sur l'organisation policière vaudoise) soit les points suivants :

- L'Art. 5 : fixe le devoir et la responsabilité des polices d'assurer, notamment en permanence, une harmonisation et une cohérence de leur organisation et de leur action.
- L'art 21, let e institue au CSS (conseil cantonal de sécurité), sur recommandation de la DO (direction opérationnelle), la responsabilité de définir le matériel, l'équipement et les systèmes de communication et d'information que doit acquérir chaque police communale.

Contraintes conventionnelles :

La convention cadre de collaboration pour les applications police, signées en 2017 entre l'Etat (DGNSI/PCV) et chaque police communale, règle :

- La participation du contractant aux projets et,
- Son engagement à assumer les charges financières qui lui incombent.

L'initialisation du projet Odyssee date de 2017, un appel d'offre a été fait au printemps 2019 et le système « POLARIS » a été choisi par la DSI. Fin 2019, tous les corps de police du canton doivent

valider l'acquisition de ce nouveau système et au printemps 2020, ce projet sera présenté au Grand Conseil pour validation.

Un représentant de la Pol a été présent lors de toutes les phases décisionnelles du projet. Ce nouveau système permettra un gain de temps sur le terrain et supprimera une bonne partie de la "paperasse", avec une facilité d'accès aux 34 (28 pour la Pol) interfaces (Infocar, Ripol, AFIS, etc.)

Ce nouveau système permettra d'automatiser et d'informatiser directement les informations obtenues sur le terrain. La Pol aura accès à 28 applications police spécifique, une GED (Gestion Electronique des Documents), et des Smartphones sécurisé.

Chaque policier aura une swissID personnelle. Cela représente pour la Pol 151 utilisateurs système poste et 93 utilisateurs mobile (police-secours et proximité).

Le système JEP-SINAP-GRAPHITE est actuellement hébergé à la DSI. Cependant, celle-ci n'aura plus la capacité de le faire dans l'avenir. C'est donc la société BEDAG à Bâle qui s'en chargera avec comme contrainte d'avoir 2 sites d'hébergement, du personnel en permanence pouvant intervenir en cas de panne immédiatement avec une marge d'interruption tolérée au maximum 1 à 2 heures par an

Financement :

L'acquisition de ce système « Polaris » s'élève à CHF 1'300'000.—, et sera financé par un crédit d'investissement, par voie d'emprunt. Ce montant n'est pas présent dans le budget 2020.

En passant par une plateforme suisse indépendante du marché, qui représente des prêteurs suisses du secteur bancaire, permettra, dès la votation de ce préavis, de trouver un taux d'intérêt allant de 0.15 % pour une durée de 5 ans ou de 0 % pour une durée de 4 ans.

La commission a constaté que les montants de fonctionnement vont fortement augmenter. En effet, le système « Polaris » aura un coût de fonctionnement annuel de CHF 242'394.— dès le printemps 2022, soit une augmentation de 180'000.— au système actuel. Cela aura donc un impact sur les prochains budgets de l'Association « Sécurité de l'Ouest lausannois ».

Conclusion de la commission :

Au vu de ce qui précède, la commission a constaté que nous n'avions pas le choix. En effet, si nous n'acceptons pas ledit préavis, la Pol pourrait se trouver en grande difficulté à exercer ses missions. C'est donc à l'unanimité que la commission (pas certain, je crois que Monsieur Maeder était réticent) vous propose d'accepter les conclusions du préavis 05/2019 :

Le Conseil intercommunal de l'Association "Sécurité dans l'Ouest lausannois"

Vu le préavis n°05/2019 du Comité de Direction du 18 septembre 2019.
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- D'octroyer au Comité de Direction un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'300'000.— TTC pour couvrir les coûts du remplacement des outils informatique JEP, SINAP et GRAPHITE;

- D'autoriser le Comité de Direction à financer cet investissement par voie d'emprunt et à souscrire celui-ci aux meilleures conditions du marché, ceci conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil intercommunal;
- De faire figurer cette dépense dans le compte d'investissement du patrimoine administratif sous rubrique 6029.5060.105 "ODYSSEE"
- D'amortir comptablement cet investissement sur 4 ans conformément à l'article 17a du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour le 01 juillet 2006) sur la comptabilité des communes;
- D'accepter, en tant que crédits complémentaires, les charges de fonctionnement supplémentaires au budget 2020, soit à titre indicatif (selon offre du 22.07.2019) ; CHF 325'000.— dans le compte 6008.3313 "Amortissement machines, mobilier et véhicules" CHF 560.05 dans le compte 6004.3183 "Frais bancaires"
- D'accepter que les charges de fonctionnement supplémentaires inhérentes au présent préavis soient portées aux budgets 2021 et suivants.

Prend acte

- Du caractère impératif de ce projet

Pour la commission :

Danielle ROMANENS-GAILLE



Catherine DUTOIT (rapporteur)



René PILLER (président)



Pascal MAEDER

M. Massimo RAGAZZO



Alexandre SCHELLING

